

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

**MARCHE-SUBSEQUENT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**MS 1 de prestations d’organisation d’animations musicales et artistiques dans le cadre**

**de l'évènement "Toulouse Commerces en Fête" des**

**14, 15 et 16 mai 2026**

**LOT 1 – Prestations d’animations musicales et artistiques**

**Référence : 26HTEGAR06L**

**Acheteur :**

## Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne

2 Rue d’Alsace-Lorraine

31000 TOULOUSE

**1. Contexte et descriptif de l’évènement 2026**

Cet événement, dont cela sera la troisième édition, aura lieu le week-end prolongé du 14 au 16 mai 2026. C’est un week-end qui se caractérise par une activité commerciale amoindrie. Cet évènement a pour objet d’animer le centre-ville et faciliter l’échange entre consommateurs et commerçants.

Cette opération comporte : des prestations à prix forfaitaire et des prestations à prix unitaires.

### Prestations à prix forfaitaire

-une piétonisation du périmètre de l’hyper centre-ville : toutes les rues du périmètre communément appelé   
« Hyper centre-ville », intérieur Garonne et intérieur Boulevard, seront fermées à la circulation.   
Seuls les riverains et services de secours seront autorisés à pénétrer dans ce périmètre. La circulation étant interdite, les commerçants pourront déballer les produits et articles devant leur vitrines afin de réaliser toutes les actions de mise en valeur de leurs produits qu’ils jugeront pertinentes.

-des animations musicales et/ou artistiques : afin de rendre le centre-ville attractif, les Elus de la CCI ont décidé de proposer un volet « animations musicales et/ou artistique » devant attirer les consommateurs. Celui-ci se compose d’animations fixes et d’animations dites « déambulantes ».

Les animations fixes seront présentes sur 2 zones, qui seront définis ultérieurement mais qui se trouveront en centre-ville de Toulouse.

Elles devront permettre d’attirer, d’animer et de créer une ambiance sur une zone sans être un point de fixation. Les 2 zones seront équipées d’un podium et d’une arrivé électrique chacune (fournis par la Mairie de Toulouse).

Les animations mobiles devront permettre d’animer le périmètre dans sa globalité par une programmation et un circuit adapté.

Le présent lot couvre uniquement la partie animations musicales et artistiques.

### Prestations à prix unitaires

Le titulaire, lors de la remise de l’offre financière du marché subséquent devra chiffrer, en complément du prix global et forfaitaire relatif aux animations, les éléments suivants sous la forme de prix unitaires :

- couverture des podiums

-prestations de montage et de démontage d’un podium

-prestations d’élaboration d’une vidéo en amont de l’évènement sous forme de teasing.

**2. Cibles de l’opération**

Les consommateurs de Haute-Garonne et des départements limitrophes de la Haute-Garonne

## 3. Objectifs stratégiques de l’opération

L’objectif stratégique de l’opération est de favoriser le développement du commerce local en créant un afflux de consommateurs via l’animation de l’hypercentre.

## 4. Contenu des prestations d’animation

Le titulaire aura la charge :

- de concevoir un programme d’animations musicales et artistique,

- de contractualiser directement avec les artistes et de gérer les animations musicales dans leur totalité,

- de garantir la tenue des animations musicales ou artistiques pendant toute la durée de l’évènement,

Conception du programme d’animation

Ce programme s’étalera sur trois journées consécutives du 14 au 16 mai 2026, dans les plages horaires suivantes : - créneau d’intervention de 11h00 à 19h00.

L’installation et les répétition éventuelles ne sont pas inclues dans ce créneaux et devront avoir lieu en amont.

Ce programme se composeras d’animations qui auront lieu sur le périmètre « Hyper centre-ville » défini   
ci-dessus :

* D’animations fixes qui seront présentes sur 2 zones,
* D’animations dites « déambulantes » (le trajet sera organisé en collaboration avec la CCI une fois le prestataire désigné).

|  |
| --- |
| NOTA : les 2 zones d’animations fixes seront définies ultérieurement. La CCI n’est pas à ce jour capable de fournir cette information.    A titre d’information, pour l’évènement en 2025, les animations fixes avaient eu lieu sur les **4** places suivantes :  -Place Saint-Georges,  -Place de la Trinité,  -Rue d’Alsace Lorraine  -**Rue de Metz** |

Les animations mobiles permettront d’animer l’entièreté du périmètre par une programmation et un circuit adaptés.

Le programme proposé suivra la thématique de la musique et des arts sur les trois jours. Les animations de chaque place pourront avoir une ambiance différentes durant les trois jours mais toujours en lien avec la thématique globale de la musique.

Ces animations auront lieu par phases (phases d’animation suivies de moments de pause) afin de créer une ambiance en hypercentre, propice aux échanges entre commerçants et piétons.

Contractualisation avec artistes et gestion des animations

Le titulaire proposera dans son programme différents artistes possédant une notoriété et une qualité artistique susceptible d’attirer le plus grand nombre de publics. Le titulaire aura en charge de contractualiser et d’assurer la planification et la gestion administrative et financière afférente à la venue et à la participation des différents groupes de musique. Cela prend en compte la prise en charge et la réservation des hôtels, taxis, déplacements directement en lien avec les personnes concernées et les frais de déplacement et d’hébergement afférents (avion, train hôtel, taxis…) ainsi que les honoraires, accueil, gestion et toute autre prestation directement en lien avec les animations musicales de l’évènement commandées dans le cadre du présent marché subséquent. Le titulaire fait le lien entre les artistes et la CCI.

Tenue des animations

Le titulaire mettra en place un régisseur, par scène et par journée pour garantir la sonorisation de l’animation ainsi qu’une régie générale. Il mettra à disposition du régisseur les enceintes, matériel et mobilier nécessaires pour mener à bien la prestation. Il garantit, pendant toute la durée de l’évènement, la correcte exécution des prestations et notamment une sonorisation des animations continue et de qualité. Il prendra à sa charge tous les aspects liés à la sécurisation des scènes.

Demande de prestations sur la base des prix unitaires

* Montage vidéo   
  Afin de faire la promotion de l’évènement sur les réseaux sociaux en amont, le titulaire réalisera un teasing de 30 secondes en collectant des images des artistes qui seront sur scène. La CCI devient propriétaire de la vidéo teasing, sans droits d’auteur à verser car intégrés à la base du présent marché. La CCI acquiert les droits d’exploitation dans le cadre de l’utilisation et communication de la vidéo, avec le maintien en évidence du nom du titulaire. Le titulaire aura la charge si nécessaire de faire les demandes d’autorisations de droits à l’image. Il s’assure au préalable de droits d’utilisation et de diffusion des réalisations. Il remettra la vidéo teasing à la CCI dans le format souhaité par la CCI qui sera défini dans la réunion de mise au point. Il fournira la vidéo à la CCI dans un délai et format qui seront définis de commun accord lors de la réunion de mise au point.
* Podium   
  Ces animations permettront d’attirer, d’animer et de créer une ambiance sur une zone sans être un point de fixation. Les 2 zones seront équipées d’un podium et d’une arrivé électrique chacune.

# 5. Interlocuteur CCI Toulouse

La personne désignée comme interlocuteur direct de la CCI de Toulouse pour l’exécution des prestation est :

## Monsieur Jean-Christophe RAMIS

Chargé de Développement Commerce

06 84 80 48 16 – courriel : [jc.ramis@toulouse.cci.fr](mailto:jc.ramis@toulouse.cci.fr)